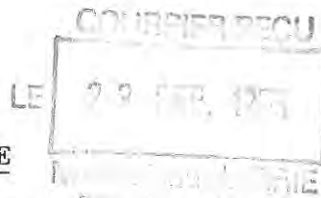


21. SEP. 1993



M A I R I E D E J A R R I E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT N° 57

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Treize le Seize Septembre à 20 H 30 le Conseil Municipal de la Commune de JARRIE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JARRIE, sous la présidence de Madame Anne LE GLOAN.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LE GLOAN, DONNADIEU, RIVET, GOUILLON, COSTES
- Messieurs PRAT, DOMANGE, DACIER FALQUES G, DOFFAGNE DEGEYE,
LE RISBE, VALLET, COURTOIS, GIRAUD, USSEGLIO, GAUTHIER, CHASTEL.
ABSENTS : Messieurs CARRIGNON, BAYLE, GUTEKUNST, PAULY, FONDEUR,
LEROY, SIMIAND - Mme COLIN Mme VIROT
ONT DONNE PROCURATION - Mme GARDE

OBJET : Plan d'alignement de la voie
communale N° 8 (Route du Mollard)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 Novembre 1991 avait décidé l'élaboration d'un plan d'alignement pour la voie communale N° 8 dans sa portion comprise entre le carrefour avec le R D 112 (Domaine de l'Enclos) et celui de la voie communale n° 7 (le carrefour des Thévenets).

Le projet, réalisé par un géomètre a été présenté au Conseil Municipal le 17 Mars 1992, qui a décidé de le soumettre à enquête publique suite à laquelle, le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable le 4 Juillet 1992.

Cependant, pour tenir compte des observations formulées par le public, le plan d'alignement a été revu dans les limites du projet soumis au Conseil Municipal le 17 Mars 1992.

Le Maire propose, en conséquence au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du projet modifié et donc d'approuver le plan d'alignement de la voie communale N° 8 aujourd'hui présenté.

Ce que le Conseil Municipal accepte.

Ainsi Fait et Délibéré, les Jour Mois et An que dessus

Fait à JARRIE, le 17 SEPTEMBRE 1993

LE MAIRE

Anne LE GLOAN